

Frais d'inscriptions et frais d'écolage :

Les frais d'inscription annuels en euros (1 fois par famille) **37,00**
 Ils seront facturés avec le premier paiement trimestriel. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. par famille

Tarifs trimestriels 2023/24 en euros (par personne) :

Eveil musical (4-6 ans) ou initiation musicale ou formation musicale seule **69,00**

Flûte à bec (20 minutes) + initiation musicale **123,00**

Instruments à vent ou percussions

30 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h) **164,00**

45 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h) **204,00**

1 heure de cours instrumental avec formation musicale (1 h) **231,00**

Instruments à vent ou percussions

30 minutes de cours instrumental sans formation musicale **129,00**

45 minutes de cours instrumental sans formation musicale **169,00**

1 heure de cours instrumental sans formation musicale **196,00**

Piano - orgue - guitare - violon et divers

30 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h) **188,00**

45 minutes de cours instrumental avec formation musicale (1 h) **231,00**

1 heure de cours instrumental avec formation musicale (1 h) **248,00**

Piano - orgue - guitare - violon et divers

30 minutes de cours instrumental sans formation musicale **153,00**

45 minutes de cours instrumental sans formation musicale **196,00**

1 heure de cours instrumental sans formation musicale **213,00**

2ème instrument

30 minutes **86,00**

45 minutes **129,00**

1 heure **151,00**

Supplément adulte : adultes (et non étudiants) **43,00**

Réduction à partir du 2ème enfant (par enfant) **-30,00**

Réduction instruments «spéciaux»* **-35,00**

Elèves intégrant ou s'engageant à intégrer ultérieurement une harmonie de Hanau-La Petite Pierre

Réduction élèves participant régulièrement aux activités d'orchestre **-35,00**

Harmonies municipales et sociétés de musique de Hanau-La Petite Pierre

Les frais d'écolage seront facturés trimestriellement et sont à régler après réception de la facture (vers la fin du trimestre). Ces frais ne correspondent qu'à une partie du coût de fonctionnement par élève de l'école : la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et les villes de Bouxwiller et d'Ingwiller prennent en charge une part importante de ce coût.

La formation musicale est indispensable et obligatoire jusqu'au niveau 2e cycle/2e année (sauf adultes).

Une bourse d'étude prise en charge par la ville d'Ingwiller (1 versement annuel) sera également accordée aux élèves participant régulièrement aux activités de l'orchestre d'Ingwiller (16 euros /trimestre), sauf élèves bénéficiant déjà de deux réductions cumulées (réduction instruments spéciaux et réduction activités d'orchestre).

Une bourse supplémentaire prise en charge **par la ville d'Ingwiller** sera accordée aux élèves débutants s'engageant à intégrer ultérieurement l'harmonie d'Ingwiller pour les instruments spéciaux (cor, trombone, euphonium, baryton et tuba - 37 euros par trimestre en un versement annuel).

* Mise à disposition gratuite d'un instrument (cor, euphonium, baryton, euphonium, tuba) dans la mesure des disponibilités

Chant choral :

Chant choral « Les Jeunes Chanteurs de Weiterswiller » (Vendredi 18h)

Chant choral féminin adultes « A-Muses-Voix » (mardi 19h30/samedi 14h en alternance dans les locaux de l'école intercommunale de musique du site de Bouxwiller.

L'inscription se fait auprès de l'association : MJC de Weiterswiller pour les enfants et A-Muses-Voix pour les adultes. L'activité se fait dans le cadre de l'Ecole Intercommunale de Musique avec une de ses enseignantes. Tarif facturé à l'association à titre indicatif. Chant choral enfant : forfait de 330 €/trimestre - Chant choral adulte : forfait de 770 €/trimestre (Attention il ne s'agit pas des tarifs par personne mais du coût global refacturé à l'association qui décidera du montant de la cotisation en fonction du nombre de participants).

Renseignements et inscriptions : Annalisa Swig-Poirel (06 48 84 29 95)